

Tissus colorés et décorés exportés d'Égypte au I^{er} s. ap. J.-C. (d'après le Periplus Maris Erythraei)

In: Topoi, volume 10/1, 2000. pp. 289-318.

Citer ce document / Cite this document :

Mossakowska Maria. Tissus colorés et décorés exportés d'Égypte au I^{er} s. ap. J.-C. (d'après le Periplus Maris Erythraei). In: Topoi, volume 10/1, 2000. pp. 289-318.

doi : 10.3406/topoi.2000.1882

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/topoi_1161-9473_2000_num_10_1_1882

TISSUS COLORÉS ET DÉCORÉS EXPORTÉS D'ÉGYPTE AU PREMIER SIÈCLE AP. J.-C. (D'APRÈS LE *PERIPLUS MARIS ERYTHRAEI*)*

La riche terminologie des techniques d'exécution et de décoration des étoffes qui apparaît dans les textes grecs et latins est rarement commentée d'une manière satisfaisante. Seuls quelques chercheurs ont mené des études approfondies sur ce sujet ¹.

Le point de départ de cet article est le *Périple*, écrit, vers 50-70 ap. J.-C., dans le milieu des Grecs d'Égypte qui s'occupaient du commerce entre l'Égypte, l'Afrique orientale, l'Arabie du sud et l'Inde. Ce texte décrit chaque étape de l'itinéraire, depuis Myos Hormos et Bérenikè en Égypte jusqu'au delta du Gange ; il détaille les marchandises que l'on pouvait acheter ou vendre dans les ports qui jalonnaient cet itinéraire, et livre des informations sur les pays, leurs souverains et leurs peuples. Selon toute vraisemblance, l'auteur connaissait personnellement cet itinéraire.

Le style du texte du *Périple* est simple, concret, plein d'expressions techniques. Il n'appartient pas à la tendance qui était répandue dans la prose du I^{er} s. ap.

* Je voudrais remercier chaleureusement Dominique Cardon, Hero Granger-Taylor, Petra Linscheid, John-Peter Wild et Ewa Wipszycka pour leurs remarques et suggestions ; il va de soi que les hypothèses et les conclusions présentées ici n'engagent que leur auteur. Je tiens également à remercier Hélène Cuvigny, chef de la mission du Désert oriental financée par le MAE et l'Institut français d'archéologie orientale, Dominique Cardon, spécialiste des tissus et membre de la mission, ainsi que l'IFAO pour m'avoir autorisée à publier les photos de textiles découverts par cette équipe.

Je mène mes recherches sur les tissus mentionnés dans le *Périple*, dans le cadre du projet concernant l'édition française de ce texte, dirigé par Marie-Françoise Boussac, Michel Casevitz, Didier Marcotte et Jean-François Salles.

1 Il faut surtout mentionner ici trois noms : Lionel Casson, John-Peter Wild et Ewa Wipszycka. Leurs travaux seront cités au fur et à mesure des sujets dans les notes.

J.-C. et qui consistait à imiter le dialecte attique des V^e et IV^e s. av. J.-C. Le vocabulaire utilisé se rapproche du vocabulaire des documents papyrologiques d'Égypte plutôt que de celui des textes littéraires de l'époque. Ce sont les textes papyrologiques qui reflètent pour une grande part la langue parlée de cette période.

Cet article est un essai pour déterminer quels types de vêtements et de tissus colorés et décorés, mentionnés dans le *Périple*, étaient exportés d'Égypte. Plusieurs qualificatifs s'appliquent, dans le texte, aux tissus colorés ou décorés : βεβαμμένος, νόθος χρωμάτινος, πορφύρα, πολύμιτα, διάχρυσος, δικρόσσιος, σκιωτός, σκοτουλάτος ; les adjectifs κοινός et ἐντόπιος sont employés pour désigner un type de décoration. Il est indispensable de mener des études comparatives fondées sur des textes littéraires et documentaires, ainsi que sur des sources archéologiques et iconographiques pour pouvoir bien appréhender ce vocabulaire. Cependant, ces renseignements sont souvent insuffisants et, pour l'instant, il n'est pas possible d'expliquer tous ces termes d'une manière définitive. La comparaison du vocabulaire du *Périple* avec celui des documents papyrologiques joue un rôle essentiel pour déterminer le sens des mots. Des informations importantes, surtout concernant les problèmes techniques, sont fournies par certains textes littéraires.

Toutes ces données peuvent être confrontées à des sources non écrites. En particulier, l'étude de fragments de tissus trouvés dans les fouilles archéologiques menées sur la côte égyptienne de la Mer Rouge et dans le Désert oriental joue un rôle essentiel. Les fouilles archéologiques menées dans cette région durant les vingt dernières années ont modifié d'une manière remarquable notre avis sur la date d'apparition de certaines techniques d'exécution et de décoration de tissus (tapisseries, tissus taquetés façonnés, damassés, teints à réserve) ; elles ont aussi mieux explicité le problème de la production locale de coton.

Avant de présenter les termes particuliers concernant les tissus mentionnés dans le *Périple*, nous voulons attirer l'attention sur le problème des matières premières utilisées à l'époque en Égypte pour confectionner des étoffes. La connaissance des propriétés des matières premières facilite souvent l'interprétation des textes concernant des tissus, et joue fréquemment le rôle décisif pour déterminer le sens d'un terme.

Pendant toute la période pharaonique, le lin fut la fibre la plus employée pour la production des tissus. Il resta le matériau le plus répandu à l'époque ptolémaïque, et garda une grande importance pendant les périodes romaine et byzantine. Le lin est difficile à teindre ; il était donc, en général, seulement blanchi. Même si on élaborait des colorants pour lin, à la fin de l'Ancien Empire, et

si, dans les époques suivantes, on développa la possibilité de teindre cette matière première ², les fils ou les tissus en lin teints restèrent toujours très rares.

L'usage de la laine de mouton est devenue plus fréquent en Égypte après l'arrivée des Grecs à la suite d'Alexandre le Grand. La laine absorbe facilement les colorants ; elle était donc souvent teinte avec des teintures d'origine végétale ou animale. La teinture de la laine était exécutée, en général, après le cardage ³, mais avant le filage, mais parfois on teignait la laine déjà filée ou même des tissus complets tous neufs ou usés, déteints ⁴. En Égypte, à l'époque romaine, on utilisait également la laine de chèvre, qui servait notamment à confectionner des sacs, des bâches, des tapis et de grands manteaux ⁵.

Jusqu'à présent, les témoignages attestent une utilisation plutôt restreinte du coton à l'époque romaine en Égypte. Une grande partie des tissus en coton trouvés en Égypte était sûrement importée, mais il existait aussi vraisemblablement certaines cultures locales du coton ⁶. Les plus anciens tissus en coton sont datés du II^e s. ap. J.-C. (Myos Hormos /Quseir al-Qadim/ ⁷ et Bérenikè ⁸). Le coton est facile à teindre.

-
2. Cf. surtout R. GERMER, *Die Textilfärberei und die Verwendung gefärbter Textilien im Alten Ägypten*, Ägyptologische Abhandlungen, Band 53, Wiesbaden (1992), p. 95-96. Pour un autre point de vue, voir J.-C. GOYON, « Le lin et sa teinture en Égypte. Des procédés ancestraux aux pratiques importées (VII^e siècle av. J.-C. à l'époque récente) », dans *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)*, Lyon (1996), p. 13-22.
 3. Sur les méthodes de cardage pratiquées à l'époque romaine, cf. E. WIPSYCKA, *L'industrie textile dans l'Égypte romaine*, Wrocław - Warszawa - Kraków (1965), p. 28-29.
 4. Cf. WIPSYCKA, *op. cit.*, p. 145.
 5. Cf. WIPSYCKA, *op. cit.*, p. 42 ; le manuscrit de D. CARDON, « De la technique à l'histoire - B. Le poil de chèvre » [dans] « Chiffons dans le désert : textiles des dépotoirs de Maximianon et Krokodilô » est à paraître [dans] H. CUVIGNY *et al.*, *La route de Myos Hormos*. Je tiens à remercier Mme Cardon de m'autoriser à citer deux de ses textes encore inédits.
 6. J.P. WILD, « Cotton in Roman Egypt : Some Problems of Origin », *Al-RĀFIDĀN* XVIII (1997), p. 287-298.
 7. G. EASTWOOD, « Textiles » [dans] D.S. WHITCOMB, J.H. JOHNSON éds, *Quseir Al-Qadim 1980. Preliminary Report*, Malibu (1982), p. 262, 300-317, nos 5, 22, 23, 29-35, 50-52, 150, 206. Sur l'identification de Quseir al-Qadim comme Myos Hormos, cf. D. WHITCOMB, « Quseir Al-Qadim and the Location of Myos Hormos », *Topoi* 6 (1996), p. 753-772.
 8. J.P. WILD, F.C. WILD, « The Textiles » [dans] S.E. SIDEBOTHAM, W.Z. WENDRICH éds, *Berenike 1996. Report of the 1996 Excavations at Berenike (Egyptian Red Sea Coast) and the Survey of the Eastern Desert*, Leiden (1998), p. 235.

La soie était importée d'Extrême-Orient. C'était une marchandise chère et de luxe. Il y a très peu de témoignages de la connaissance de tissus en soie en Égypte romaine ⁹.

Tissus colorés

βεβαμμένος

L'adjectif βεβαμμένος apparaît dans le chapitre VIII du *Périple*, où il s'applique à des manteaux rectangulaires (σάγοι) ¹⁰ produits à Arsinoë, et désignés comme γεγναμμένοι ¹¹ καὶ βεβαμμένοι (8, 27–28 : [...] σάγοι Ἀρσινοϊτικοὶ γεγναμμένοι καὶ βεβαμμένοι) ¹². Le port de Malaô, qui se trouvait sur la côte nord de l'actuelle Somalie, était un marché pour ces vêtements ¹³.

Βεβαμμένος est le participe parfait moyen-passif du verbe βάπτω. Ce dernier signifie « plonger, immerger, plonger dans la teinture = teindre » et, dans la littérature grecque, est employé dans des contextes variés ¹⁴.

Les textes dans lesquels βάπτω signifie « teindre » concernent soit une teinture de tissu ou de cuir soit une teinture de cheveux. Des tissus teints sont mentionnés entre autres chez Hérodote : ils étaient portés par les Sarangéens ¹⁵. Platon, dans une des métaphores qu'il développe dans la *République*, décrit une technique pour teindre la laine en pourpre ¹⁶. Quatre siècles plus tard, Flavius

9. WIPSZYCKA, *op. cit.*, p. 37-39.

10. Sur ce type de manteau, cf. p. ex. L.M. WILSON, *The Clothing of the Ancient Romans*, Baltimore (1938), p. 104-105.

11. Γεγναμμένος est le participe parfait moyen-passif du verbe γνάφω, « fouler ». Il désigne un tissu soumis au foulage, cf. WIPSZYCKA, *op. cit.*, p. 129-145.

12. Toutes les citations du *Périple* utilisées dans cet article sont tirées de l'édition de L. CASSON, *The Periplus Maris Erythraei*, Princeton (1989), citée par la suite CASSON, *PME*.

13. Cf. CASSON, *PME*, p. 120.

14. *LSJ* s.v. βάπτω.

15. 7, 67 : Σαράγγαι δὲ εἴματα μὲν βεβαμμένα ἔχοντες ἐνέπρεπον [...].

16. IV, 429d : [...] οἱ βαφῆς, ἐπειδὴν βουλευθῶσι βάψαι ἔρια ὥστ' εἶναι ἀλουργά, πρῶτον μὲν ἐκλέγονται ἐκ τοσούτων χρωμάτων μίαν φύσιν τὴν τῶν λευκῶν, ἔπειτα προπαρασκευάζουσιν, οὐκ ὀλίγη παρασκευὴ θεραπεύσαντες ὅπως δέξεται ὅτι μάλιστα τὸ ἄνθος, καὶ οὕτω δὴ βάπτουσι. Καὶ ὁ μὲν ἂν τοῦτω τῷ τρόπῳ βαφῇ, δευσοποιὸν γίγνεται τὸ βαφέν, καὶ ἡ πλύσις οὐτ' ἄνευ ῥυμμάτων οὔτε μετὰ ῥυμμάτων δύναται αὐτῶν τὸ ἄνθος ἀφαιρῆσθαι· ἃ δ' ἂν μή, οἶσθα οἷα δὴ γίγνεται, ἐάντε τις ἄλλα χρώματα βάπτῃ ἐάντε καὶ ταῦτα μὴ προθεραπεύσας.

Josèphe, évoquant la construction de l'Arche d'alliance ¹⁷, indique que les Hébreux apportaient entre autres des poils de chèvre et des cuirs de mouton teints en couleur de jacinthe ou de pourpre ¹⁸. Au II^e s. ap. J.-C., Arrien, décrivant l'armée scythe, remarque que les soldats, pour faire peur aux ennemis, portaient des guenilles colorées, cousues ensemble. Ce déguisement devait les rendre pareils aux serpents ¹⁹. Athénée, au III^e s. ap. J.-C., commentant un passage d'Homère, mentionne une literie blanche, qui n'était ni teinte ni décorée en couleur ²⁰. L'adjectif en question figure aussi dans le *De virginitate*, attribué à Athanase, évêque d'Alexandrie (295-373 apr. J.-C.) : un fragment contient la description d'un costume pour une religieuse. Un de ses éléments devait être « un habit de dessus noir, qui n'ait pas été soumis à un colorant, mais qui soit de sa propre couleur ou bien de la couleur de l'onyx » ²¹. Dans le *Lexicon* écrit par Hesychius au V^e s. ap. J.-C., sont mentionnés des vêtements teints à l'aide de l'écorce de chêne ²².

Le verbe βάπτω, se référant à la teinture des tissus, des fils ou des matières premières, est assez fréquent dans les textes papyrologiques.

Une lettre d'un certain Addaeus, un agent d'Apollônios, adressée à Zênôn et datée de l'an 257 av. J.-C. (*P. Ryl.* IV, 556), contient une liste de dépenses pour différents services et articles : en particulier, 3 drachmes ont été versées pour la teinture d'un tapis ²³. Aux *Archives de Zênôn* appartient également une lettre (ou memorandum) très fragmentaire, concernant des travaux d'un teinturier (PCZ IV 59630). Dans ce document on mentionne aussi la teinture d'un tapis ²⁴.

Les trois documents suivants (*UPZ* I 83, 84 et 85) ont été écrits dans les années 163 - 161 av. J.-C. Ils s'agit des comptes, de types variés, faits par Ptolémaïos, κάτοχος dans le Serapeum de Memphis. Ptolémaïos a rédigé ces docu-

17. *Antiquitates Iudaicae*, III, 6 : [οἱ Ἑβραῖοι -M.M.-G.] εἰσέφερον [...] αἰγείου τε τρίχας καὶ δορὰς προβάτων, τὰς μὲν ὑακίνθῳ βεβαμμένας τὰς δὲ φοίνικι· αἱ δὲ πορφύρας ἄνθος, ἕτεραι δὲ λευκὴν παρεῖχον τὴν χροάν.

18. Cf. *LXX Ex.* 35, 23.

19. *Tactica* 35, 3 : τὰ Σκυθικὰ [...] ποιοῦνται δὲ ξυρραποὶ ἐκ ῥακῶν βεβαμμένων, τὰς τε κεφαλὰς καὶ τὸ σῶμα πᾶν ἔστε ἐπὶ τὰς οὐρὰς εἰκασμένοι ὄφειν, ὥς φοβερώτατα οἷόν τε εἰκασθῆναι.

20. *II* 30, c. 23-25 : Ὁμηρος δὲ ὁ θαυμασιώτατος τῶν στρωμάτων τὰ μὲν κατώτερα λίτα εἶναι φάσκει (α 130) ἥτοι λευκὰ καὶ μὴ βεβαμμένα ἢ πεποικιλμένα [...].

21. *XI* : ἡ ὑπόστασις τῶν ἱματίων σου μὴ ἦτω πολύτιμος. Ὁ ἐπεδύτης σου μέλας. μὴ βεβαμμένος ἐν βαφῇ, ἀλλ' αὐτοφυῆς ἰδιόχροος ἢ ὄνυχίζων [...]. Sur la signification du mot ὄνυχίζων cf. M. MOSSAKOWSKA, « Μαφόριον dans l'habit monastique en Égypte » [dans] *Aspects de l'artisanat du textile dans le Monde Méditerranéen...* (1996), p. 28, n. 7.

22. Δ 2443 : δρυοβαφῇ ἱμάτια· τὰ ὑπὸ κελύφους τοῦ δρυὸς βεβαμμένα.

23. *L.* 7 : βάψαι τὴν ψιλοταπίδα (δραχμαὶ) γ [...].

24. *L.* 3 : [...] πορφύραν τὴν εἰς τὰς ψιλοταπίδας βάψειν.

ments à titre privé. Il y est question d'achats, de ventes, de dépôts ainsi que d'emprunts. Parmi les objets en transaction figurent très fréquemment des vêtements et des tissus, qui sont parfois teints (βαπτά)²⁵. De l'an 131 av. J.-C. date une lettre officielle, qui contient les instructions d'un patron à un subalterne (*SB* X 10252). Un des ordres concerne la teinture de la laine ainsi que celle de tissus feutrés (?)²⁶.

Le texte suivant provient de Tebtunis et date de 42 ap. J.-C. (*P. Mich.* II, 121 recto, col. II, 2 = *SB* III 7260). Il s'agit d'un extrait d'un contrat légalisant un mariage (συγγραφή τροφίτης). La dot de la jeune mariée comprend notamment deux *stolai* de femme, dont l'une est teinte (βαπτή), l'autre blanche (λευκή) et quatre manteaux de couleurs différentes (πάλλια δ συμμίκτοις χρώμασι)²⁷. L'emploi des termes est significatif et correspond probablement à des types différents de tissu en couleur. Le tissu désigné comme βαπτή devait être teint d'une couleur unique, tandis que les manteaux en σύμμικτα χρώματα pouvaient être confectionnés de fils de couleurs différents ; ils étaient donc multicolores. La *stolè* désignée comme λευκή pouvait être en laine naturelle blanche ou en lin blanchi.

Un compte privé d'Oxyrhynchos, daté du I^{er} s. ap. J.-C. environ, détaille les dépenses journalières pour différents services et articles (*P. Oxy.* IV 736). À la ligne 6 (col. II) de ce document se trouve le passage suivant : χαλκίου μισθοῦ εἰς βάψαι (ὀβολοὶ δύο ?). Les éditeurs du papyrus, B.P. Grenfell et A.S. Hunt, ont traduit de la manière suivante : « for the kettle, payment for enamelling 2 ob. ». Il s'agit plutôt, me semble-t-il, de « frais de la location d'un pot en bronze employé à teindre ». Ce pot devait servir à la teinture des tissus : à cette époque, les tissus étaient souvent teints dans des pots en métal où on pouvait facilement faire bouillir l'eau avec un colorant²⁸.

Dans une lettre d'un certain Theôn à sa mère (*P. Oxy.* X 1293), datée de l'époque de l'empereur Hadrien, l'auteur mentionne qu'il a envoyé à son frère Apollônios de la laine pour la teindre²⁹.

Une lettre privée rédigée sur un ostracon (*SB* V 7737), écrite après l'an 127 ap. J.-C.³⁰, est adressée par une certaine Senpikôs à son fils Mélas. La mère raconte à Mélas qu'elle aide un de ses frères aux préparatifs d'un voyage, au

25. *UPZ* 83, 8, 10 ; *UPZ* 84 col. I 5, II 38, III 60, 76 ; *UPZ* 85 col. I 5.

26. L. 3-7 : [...] Προνοήθητι δὲ καὶ τῆς ἐρ[έας] καὶ τῶν πέλων καὶ ἵνα εὐθέως βαφῇ.

27. L. 9 : [...] στολὰς γυν(αικείας) β, μιᾶς μὲν βαπτῆς, τῆς δὲ δευτέρας λευκῆς, κ(αὶ) πάλλια δ συμμίκτοις χρώμασι (*sic* !).

28. Cf. R.J. FORBES, *Studies in Ancient Technology*, vol. IV, Leiden (1956), p. 131.

29. L. 23-24 : ἔπεμψα Ἀπολλωνίῳ τῷ ἀδελ(φῶ) εἰς βαφὴν ἐρ[ί]δια [...].

30. Sur la datation de ce document cf. *BL* VII p. 197.

cours duquel il assistera au transport du blé à Alexandrie. Quand il sera prêt à partir, elle donnera de la laine à teindre et la lui remettra ³¹.

Un document daté du II^e s. ap. J.-C., provenant probablement d'Oxyrhynchos (*SB XVI 12314*), contient les comptes d'un petit atelier de tisserand. On y trouve une note sur le paiement de la teinture de la laine « couleur de sable » ³².

Dans une lettre privée, adressée à un certain Hermès, écrite probablement par un de ses frères ou sœurs (*SB VIII 9867*, III^e s. ap. J.-C.), on lui demande ³³ de ne pas donner à teindre, avant le retour de sa mère, les tissus lui appartenant et désignés comme τὰ ὀθ[ό]νια ³⁴.

Le dernier texte de ce groupe est la lettre adressée par Dôrotheos à son frère Thalaseios (*P. Iand. II 17*, VI^e ou VII^e s. ap. J.-C.). Dôrotheos désire contacter un certain Didymos d'Oxyrhynchos. Il lui a confié une tunique en laine (ἐριογλαυνίδιον) ³⁵, pour que ce dernier la donne à teindre. Maintenant Dôrotheos souhaite récupérer sa tunique ³⁶.

νόθος χρωμάτινος

L'adjectif χρωμάτινος est employé dans le *Périple* pour des manteaux (ἀβόλλαι). Il est associé à νόθος (6, 23 - 25 : ἱμάτια Βαρβαρικὰ ἄγναφα τὰ ἐν Αἰγύπτῳ γινόμενα, Ἀρσινοϊτικαὶ στολαὶ καὶ ἀβόλλαι νόθοι χρωμάτινοι καὶ λέντια καὶ δικρόσσια). Ce passage concerne des marchandises d'Égypte, pour lesquelles le marché était dans un port qui appartenait au royaume gouverné par un certain Zôskalès. Le port se trouvait probablement sur la côte de l'actuelle Érythrée ³⁷. Dans la suite du texte figurent des tissus désignés seulement comme νόθος. Ils étaient exportés dans trois ports : Kanè sur la côte sud-est de la

31. L. 12-13 : ἐὰν ἐγδημήσῃ ὁ ἀδελφός σου, βάπτω τὰ ἔρια καὶ φέρω.

32. L. 16 : βάπτρα ἐρίων ἀμμίνω(ν) (δρ.) γ. Sur la signification du mot βάπτρα : « charges for dyeing » cf. A.E. HANSON, « P. Mich. inv. 1933 : Accounts of a Textile Establishment », *BASP* 16 (1979), p. 81.

33. L. 6-12 : [...] Οἶδες καὶ σὺ ὅτι τὰ ὀθ[ό]νια τὰ ἐν τῷ καταγέῳ τῆς μητρός σου ἐστὶ καὶ μηδενὶ ἐπιτρέψῃς βάπσαι (l. βάψαι) αὐτὰ ἕως ἔλθῃ {μου} ἢ μήτηρ μου [...]. Pour la correction « βάψαι », cf. F. DUNAND, « Les noms théophores en -ammon. À propos d'un papyrus de Strasbourg du III^e siècle p. C. », *CdE* 38 (1963), p. 135.

34. Ce mot pouvait désigner un tissu soit en lin très fin soit en coton, cf. WIPSZYCKA, *op. cit.*, p. 40.

35. Le substantif ἐριογλαυνίδιον est composé de ἔριον et γλαυνίδιον, et le mot γλαυνίδιον est le diminutif du substantif γλαυνός qui désigne une sorte de tunique. Cf. *LSJ* sv. γλαυνός et le commentaire de l'éditeur du *P. Iand. II*, 17.

36. L. 6-7 : [...] καὶ τὸ ἐριογλαῦσιν (l. ἐριογλαυνί>σιν), ὅπερ αὐτῷ βαρέσχο[ν] (l. παρέσχο[ν]) εἶνα αὐτὸ βάψῃ, καὶ δοῦναι αὐτῷ (κεράτιον) ἃ ὑπὲρ τῆς βαφῆς μισθόν.

37. Cf. CASSON, *PME*, p. 109-110.

Péninsule Arabique ³⁸ (28, 14-15 : ἱματισμὸς Ἀραβικὸς, [καὶ] ὁμοίως καὶ κοινὸς καὶ ἀπλοῦς καὶ ὁ νόθος περισσότερος), Barbarikon (39, 7-8 : ἱματισμὸς ἀπλοῦς ἱκανὸς καὶ νόθος οὐ πολὺς, πολὺμιτα) et Barygaza (49, 22-23 : ἱματισμὸς ἀπλοῦς καὶ νόθος παντοῖος, πολὺμιτα ζῶναι πηχυαῖαι), ces deux derniers situés sur la côte nord-ouest de la Péninsule indienne.

L'adjectif χρωμάτινος désigne quelque chose de « coloré », « en couleur », « pour colorer » ³⁹. Cet adjectif apparaît très rarement dans les textes grecs. En dehors du *Périple* on citera un passage de Sotion Paradoxographus ⁴⁰.

Χρωμάτινος se réfère uniquement, dans les textes papyrologiques, aux tissus, aux fils ou bien aux filés.

Le premier document est la plainte adressée par un certain Teséaphis au stratège (*BGU* IV 1036). Elle date de 107 ap. J.-C. ⁴¹ et provient du Fayoum. Teséaphis porte plainte parce qu'après la mort de sa femme, ses affaires, qui étaient dans sa chambre chez son père, ont été accaparées par sa sœur et son beau-frère. Ils ont volé entre autres une *stolè* en lin ⁴² et une *stolè* en couleur ⁴³. Prenant en considération les propriétés des matières premières utilisées pour confectionner les tissus, nous pouvons supposer que la *stolè* en lin était écrue. L'autre, désignée comme colorée, était en laine. Un semblable rapprochement de tissus se trouve dans deux contrats de mariage, provenant probablement de Tebtunis et datés du II^e s. ap. J.-C. Ces deux textes énumèrent les éléments de la dot des jeunes mariées. Le premier (*PSI* X 1116) mentionne entre autres des manteaux colorés ⁴⁴, le deuxième (*PSI* X 1117) un vêtement en lin, cinq manteaux et un vêtement coloré ⁴⁵.

Le document suivant (*P. Hamb.* I 10) provient de Théadelphia et date du II^e s. ap. J.-C. Il contient une plainte concernant l'assaut mené contre la maison d'un Héraïs. Au cours de l'attaque on a volé plusieurs objets de valeur parmi lesquels figurent, à côté de vêtements blancs et « couleur de rose », d'autres désignés comme χρωμάτιναι ⁴⁶. Le vêtement « rosé » devait être teint d'une couleur unie, tandis que les tissus désignés comme χρωμάτιναι étaient vraisemblablement

38. Sur la localisation de ce port, cf. CASSON, *PME*, p. 162.

39. Cf. *LSJ* et *Suppl.* sv. χρωμάτινος.

40. Éd. A. Westermann, *Scriptores rerum mirabilium Graeci* (1839), p. 183, II : Κρήνη ἐν Κλαζομεναῖς, ἀφ' ἧς τὰ θρέμματα πίνοντα τὴν ἐρέαν χρωματίνην ποιεῖ, ὡς ἱστορεῖ ὁ προειρημένος Ἰσίγονος.

41. Sur la datation, cf. *BL* I, p. 443.

42. L. 13-14 : στολὴν λεινοῦν.

43. L. 18 : σ]τολὴν χρωματίν[ην].

44. L. 9 : κιτῶνα καὶ πάλλιον χρωμάτινα.

45. L. 13-14 : σύνθεσιν λεῖνῃν καὶ πάλλια εἰς σὺν αὐτοῖς καὶ χρωμ [...].

46. L. 13, 16-19 : συνθέσις [...] χρωματίνας, λευκοσπαγ[όν] α Σπανὴν ἐτέραν α ῥοδί[νην] α καὶ γαλακτίνην α, [...].

confectionnés de fils de couleurs différentes. Les nombreuses nuances de la couleur blanche permettent de supposer que ces tissus étaient teints avec des colorants divers ⁴⁷.

Une lettre d'Oxyrhynchos, datée du II^e s. ap. J.-C. (*P. Oxy.* XXXI 2593), concerne un règlement de comptes fait par une certaine Apollônia, qui a livré du filé à l'atelier d'un Hèrakleidès. Apollônia liste notamment un fil de couleur noire (σπάρτον χρωμάτινον μελανόν) qui devait être utilisé pour un manteau (ἀβόλλης) ⁴⁸.

Le document suivant contient une liste d'objets trouvés dans une cachette ou une cave (*SPP* XX, 67, II^e/III^e s. ap. J.-C.). Parmi ces derniers figurent des tissus, dont deux colorés ⁴⁹, deux couvertures de lit — un grande en lin et l'autre colorée —, ainsi que deux κεβρικόρια vert clair ⁵⁰. En se fondant sur les propriétés des matières premières utilisées pour confectionner les tissus, on peut admettre que le tissu en lin était de couleur naturelle, ceux qui étaient vert clair étaient en laine et teints de cette couleur ; ceux qui sont nommés χρωμάτ(ινά) étaient confectionnés avec des fils de couleurs différentes. On retrouve pareille distinction dans l'inventaire du mobilier laissé par un certain Philantinoos, qui vient de décéder, père de Julius Herôdès, un mineur (*P. Fam. Teb.* 49 b). Ce texte date probablement de l'an 205. Le tuteur de l'héritier note dans le document en question, parmi les objets laissés par le défunt, φαίλωνα (manteau ?) rouge, déjà usé et un châle coloré, usé lui aussi ⁵¹.

Le dernier texte de ce groupe est une liste dont le but n'est pas clair pour nous. Elle date du VI^e s. ap. J.-C. (*SPP* XX 275). Dans ce texte, on a énuméré des vêtements différents parmi lesquels une tunique colorée, avec une bordure ⁵².

47. Sur les nuances de la couleur blanche mentionnées dans les textes papyrologiques grecs cf. p. ex. I. ANDORLINI, « I colori dei tressuti » [dans] L. DEL FRANCIA BAROCAS (éd.), *Antinoe cent'anni dopo. Catalogo della mostra Firenze Palazzo Medici Riccardi, 10 luglio - 1° novembre 1998*, Firenze (1998), p. 155-156. À titre de comparaison, on peut mentionner ici que dans la langue latine aussi plusieurs adjectifs sont employés pour designer des tonalités différentes de cette couleur : cf. p. ex. J. ANDRÉ, *Études sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris (1949), p. 25-42.

48. L. 20-24 : [...] καὶ ἐγὼ τὰ ἄλλα τέσσαρες μναὶ ἔκλωσα καὶ βέβληκα εἰς αὐτὰ σπάρτον χρωμάτινον μελανόν καὶ ἐξ αὐτῶν βάλε εἰς τὸν ἀβόλλην τῆς στολῆς τρῖς μνάς.

49. L. 27 : τ.ε.ιδ.η χρωματ. () β̄. La lecture σ[κ]οῖδία χρωματ(ινά) β̄ proposée dans *BL* II, p. 162, pour le mot σ[κ]οῖδία est rejetée dans *BL* VIII, p. 468.

50. L. 28-30 : [περ]ίστρωμα λινούν μέγα ᾱ, κεβρικόρια πράσινα β̄, περίστρωμα(α) χρωμα[τ] ᾱ.

51. Col. I, l. 1-4 : φαίλωνα κοκκίνη ᾱ ήμιτριβή, καὶ μαφόρτη χροματ(ίνη) ᾱ ήμιτριβή.

52. L. 3-4 : στιχάριν ἔμπλουμον χρωματωτόν ᾱ.

πορφύρα

Le *Périple* nous apprend que les tissus désignés comme πορφύρα⁵³ étaient exportés d'Égypte vers le port de Muza, sur la côte sud-ouest de la Péninsule arabe⁵⁴ (24, 1-2 : Τὸ δὲ ἐμπόριον Μούζα [...]. Φορτία δὲ εἰς αὐτὴν προχωρεῖ πορφύρα διάφορος καὶ χυδαία [...]).

Le mot πορφύρα désigne dans les textes grecs soit un colorant de pourpre, soit la laine (avant le filage ou déjà sous la forme de fils) teinte en couleur pourpre, soit un motif décoratif en pourpre ornant un tissu, soit, enfin, un tissu pourpre⁵⁵, mais nous ne savons pas toujours s'il s'agit de la « vraie » pourpre ou d'une imitation. Dans l'Antiquité, le colorant pourpre était tiré d'une substance située sur la paroi du canal respiratoire des coquillages de la famille des *murex*, surtout de *murex brandaris*. La production de pourpre était très coûteuse et compliquée. On développa assez vite des procédés pour imiter la couleur pourpre grâce à l'emploi d'autres colorants et de mordants moins chers et plus accessibles⁵⁶. La couleur pourpre était un symbole de haut statut social et de luxe⁵⁷.

Le mot πορφύρα employé dans le *Périple* désigne des tissus pourpres ou des fils teints en pourpre⁵⁸. On n'a pas identifié de manière sûre, jusqu'à maintenant, des traces de pourpre « véritable » sur des tissus provenant d'Égypte et datés de l'époque romaine⁵⁹. En revanche, nous connaissons de nombreux

53. Le substantif πορφύρα peut avoir au singulier le sens collectif, cf. *LSJ* sv. πορφύρα.

54. Sur l'identification de ce port cf. CASSON, *PME*, p. 147-148.

55. Cf. *LSJ* sv ; K.A. WÖRZ, « On the meaning of ΠΟΡΦΥΡΑ/ΠΟΡΦΥΡΙΟΝ in the Greek documentary papyri », *Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte* XVI, 1 (1997), p. 57-66 ; et *infra*.

56. Sur la production de la « vraie » pourpre et sur ses imitations dans l'Antiquité cf. A. COLOMBINI, « Teinture attestée de l'Antiquité au Moyen Âge » [dans] *Tissu et vêtement. 5000 ans de savoir-faire*, Musée Archéologique départemental du Val-d'Oise (1986), p. 44 ; D. CARDON, « La pourpre : mollusques à indigo » [dans] D. CARDON, G. DU CHATENET, *Guide des teintures naturelles*, Lausanne - Paris (1990), p. 337-353 ; J.E. DOUMET, « De la teinture en pourpre des anciens » [dans] D. CARDON éd., *Teintures précieuses de la Méditerranée. Pourpre - kermès - pastel*. Carcassonne - Terrassa (1999), p. 46-57.

57. Cf. M. REINHOLD, *History of Purple as a Status Symbol in Antiquity*, *Latomus* 116, Bruxelles (1970).

58. Je dois cette suggestion à Mme Hero Granger-Taylor et à M. John-Peter Wild.

59. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : parmi les plus importantes, le fait que les tissus bien datés appartenant de cette époque sont relativement rares et qu'on manque d'analyses systématiques des colorants, surtout pour les spécimens provenant d'anciennes fouilles.

exemples de textiles teints avec la « vraie » pourpre, datés de la même période et provenant d'autres régions de la Méditerranée, surtout de Syrie ⁶⁰.

Nous pouvons donc supposer que les πορφύρα exportés d'Égypte, mentionnés dans le *Périple*, étaient soit des tissus ou des fils en couleur pourpre teints à l'aide d'autres colorants que celui tiré des *murex*, soit des tissus ou des fils colorés avec la « vraie » pourpre, importés p. ex. du Proche Orient, soit, enfin, des tissus confectionnés en Égypte avec des fils teints importés ⁶¹. Ces tissus sont dits διάφορος καὶ χυδαία ; il est donc possible, que, sur l'ensemble, certaines pièces étaient teintées avec des colorants de bonne qualité et d'autres teintées avec des colorants plus ordinaires et moins chers.

Si nous nous appuyons sur les propriétés de chaque matière première utilisée pour confectionner les tissus, sur leur degré de diffusion en Égypte ainsi que sur les textes présentés ci-dessus, nous pouvons supposer que le verbe βάπτω renvoie à la teinture soit d'une matière première avant le filage, soit des fils ou des tissus déjà confectionnés. Nous pouvons admettre que les tissus teints étaient d'une couleur unie. Nous en concluons que les fils et les tissus mentionnés dans les textes et destinés à la teinture étaient en laine. Certains textes nous renseignent directement ⁶². Dans un seul document, on a employé le mot ὀθόνια ⁶³ qui pouvait désigner un tissu fin en lin ou un tissu en coton.

L'adjectif χρωμάτινος peut avoir, semble-t-il, un sens général dans les textes où il s'applique à des étoffes : « coloré » – sans que soit précisé le procédé utilisé pour obtenir un tissu en couleur. Pourtant, l'adjectif en question est mentionné dans certains documents à côté d'autres qui désignent la couleur d'un tissu ⁶⁴. Cette distinction avait sûrement son utilité : dans ces textes le mot χρωμάτινος revêt un sens plus strict et désigne probablement un tissu confectionné avec des fils de couleurs différentes. Nous pouvons admettre que ce tissu était en laine. À l'appui de cette thèse, nous citerons les documents dans lesquels un tissu en lin est distingué, à l'aide de l'adjectif λίνου, d'autres tissus

60. P. ex. A. SCHMIDT-COLINET, A. STAUFFER, KH. AL AS'AD, *Die Textilien aus Palmyra. Neue und alte Funde*, Damaszener Forschungen 8, Mainz am Rhein (2000), nos. 46, 115, 167, 171, 177, 179.

61. Avait-on la possibilité d'utiliser pour la teinture le colorant de la « vraie » pourpre loin des côtes où on récoltait les *murex*, et, plus précisément, disposait-on dans l'Antiquité des moyens nécessaires pour conserver et transporter ce colorant ? Les opinions sur ce sujet sont partagées (cf. p. ex. D. CARDON, *Guide des teintures ... op. cit.*, p. 345 et H. SCHWEPPE, *Handbuch der Naturfarbstoffe*, Landsberg-Lech [1993], p. 314) et le problème mériterait une étude approfondie.

62. *P. Iand.* II 17, 6 ; *P. Oxy.* X 1293, 23-24 ; *SB V* 7737, 12-13 ; *SB X* 10252, 3-7 ; *SB XVI* 12314, 16.

63. *SB VIII* 9867, 7.

64. *P. Hamb.* I 10 ; *SPP XX*, 67 ; *P. Fam. Teb.* 49b.

désignés comme χρωμάτινοι ou appelés du nom d'une couleur ⁶⁵. Cela tend à prouver que ces deux dernières sortes de tissus étaient en laine.

On ne peut pas exclure cependant que l'adjectif χρωμάτινος désigne aussi un tissu en lin, décoré avec des motifs colorés en laine, exécutés selon la technique de la tapisserie ou bouclé. Nous connaissons de nombreux tissus de ce genre provenant d'Égypte, datés du III^e s. ap. J.-C. et plus tard ⁶⁶.

Pour en revenir aux expressions utilisées dans le *Périple*, nous pouvons admettre que les σάγοι γεγναμμένοι καὶ βεβαμμένοι étaient des manteaux rectangulaires faits en laine qui étaient nettoyés et, ensuite, teints ou bien reteints d'une couleur unie, différente de la pourpre. Les tissus de couleur pourpre, sûrement aussi en laine, étaient désignés comme πορφύρα.

Quand il s'agit de tissus désignés comme νόθοι χρωμάτινοι, il faut d'abord élucider le sens de νόθος dans ce contexte. L'adjectif νόθος signifie « bâtard », « altéré » ou bien « faux » ⁶⁷. Dans le *Périple* il est accompagné de l'adjectif χρωμάτινος ⁶⁸ ou, dans d'autres passages du texte, apparaît dans les expressions suivantes : ἱματισμός ἀπλοῦς καὶ νόθος ⁶⁹ ou ἱματισμός [...] ἀπλοῦς καὶ ὁ νόθος ⁷⁰.

Les différents éditeurs du *Périple* donnent à l'adjectif νόθος utilisé dans ce contexte des sens différents. Wilfred H. Schoff le traduit comme « of poor quality dyed in colors » ⁷¹ ou comme « spurious » ⁷² ; G.W.B. Huntingford comme « spurious » c.-à-d. « something made in imitation of a better quality » ⁷³. Seul Lionel Casson s'est penché sur ce problème d'une manière approfondie ⁷⁴.

Casson remarque, avec raison, que l'adjectif ἀπλοῦς, dans les textes où il s'applique à des vêtements, peut désigner une taille « normale » (alors que

65. SPP XX, 67, BGU IV 1036 et PSI X 1117.

66. P. ex. M.-H. RUTSCHOWSCAYA, *Tissus coptes*, Paris (1990) ; A. LORQUIN, *Les tissus coptes au Musée national du Moyen Age - Thermes de Cluny*, Paris (1992) ; M.-C. BRUWIER éd., *Égyptiennes. Étoffes coptes du Nil*, Mariemont (1997).

67. Cf. LSJ sv. νόθος.

68. 6, 23-25.

69. 39, 7-8 ; 49, 22-23.

70. 28, 14-15.

71. *The Periplus of the Erythraean Sea*, New York, London, Bombay, Calcutta (1912), p. 24.

72. *Ibidem*, p. 33.

73. *The Periplus of the Erythraean Sea*, London (1980), p. 60.

74. L. CASSON, « Greek and Roman Clothing : Some Technical Terms », *Glotta* LXI (1984), p. 193-202.

διπλοῦς désigne une taille « double ») ou bien définit des tissus et des vêtements « simples », « sans décoration » (« unadorned ») ⁷⁵. Dans l'expression ἱματισμὸς ἀπλοῦς καὶ νόθος les deux adjectifs appartiennent, avec certitude, à la même catégorie. Sachant donc que νόθος dans le *Périple* désigne une sorte de tissu coloré (χρωμάτινος), on peut supposer que ἀπλοῦς juxtaposé avec cet adjectif désigne, à l'inverse, « un tissu non coloré », c.-à-d. de couleur naturelle.

En ce qui concerne l'adjectif νόθος tel qu'il figure dans le *Périple*, Casson exclut, avec raison, qu'il désigne soit un tissu fait de fils « mixtes » (p. ex. de la laine avec du lin), soit un tissu de qualité inférieure. Selon lui l'adjectif νόθος désigne « a printed garment », c.-à-d. « a cheap counterfeit of one with woven decoration ». Cette technique consiste à enduire d'abord le tissu de cire liquide ou d'une autre matière couvrante aux endroits qui ne doivent pas être teints et à appliquer un mordant sur les zones destinées à être colorées. Ensuite, on immerge le tissu dans un colorant. La teinture était parfois appliquée à l'aide de brosses. Casson cite un passage de l'*Histoire Naturelle* de Pline à l'appui de sa thèse ⁷⁶. Il évoque également des tissus « teints à réserve » trouvés en Chine et datés du II^e s. av. J.-C. au I^{er} ap. J.-C., ainsi qu'au Proche Orient et en Égypte, dont les plus anciens sont du IV^e s. ap. J.-C. Beaucoup de chercheurs interprètent de la même façon ce passage de Pline ⁷⁷.

D'autres interprétations sont cependant possibles. Il semble que le texte de Pline concerne un mordant utilisé en Égypte, qui facilitait la teinture des tissus et grâce auquel des tissus plongés dans le même colorant pouvaient acquérir des teintes différentes, selon le degré de leur imprégnation ⁷⁸. Cet effet pouvait aussi être obtenu pour des tissus teints dont on voulait changer la couleur. Dans le texte en question, il ne s'agit pas de recouvrir avec un mordant des parties choisies d'un tissu ni d'obtenir des motifs quelconques. En ce qui concerne les exemples de tissus « teints à réserve », les plus anciens tissus d'Égypte décorés selon cette technique, connus jusqu'à présent, ont été confectionnés en laine, et datent de la fin du I^{er} - première moitié du II^e s. ap. J.-C. Ils ont été trouvés dans

75. L. CASSON, « Greek and Roman Clothing... », *op. cit.*, p. 194-199.

76. H.N. XXXXV, 150 : *Pingvnt et vestes in Aegypto, inter pauca mirabili genere, candida vela, postquam attrivere, inlinentes non coloribus, sed colorem sorbentibus medicamentis. Hoc cum fecere, non apparet in velis, sed in cortinam pigmenti ferventis mersa post momentum extrahuntur picta. Mirumque, cum sit unus in cortina colos, ex illo alius atque alius fit in veste accipientis medicamenti qualitate mutatus, nec postea ablui potest. Ita cortina, non dubie confusura colores, si pictos acciperet, digerit ex uno pingitque, dum coquit, et adustae eae vestes firmiores usibus fiunt quam si non urerentur.*

77. P. ex. RUTSCHOWSCAYA, *Tissus ... op. cit.*, p. 28 ; éd. Bruwier, *op. cit.*, p. 140.

78. Cf. FORBES, *op. cit.*, p. 132 et le commentaire de J.-M. Croisille [dans] Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Livre XXXV, éd. Croisille, Les Belles Lettres (1985), p. 260.

le Désert Oriental (Mons Claudianus ⁷⁹, Maximianon et Didymoi ⁸⁰). À partir du IV^e s. ap. J.-C. apparaissent en relativement grand nombre, au Proche Orient et en Égypte, des tissus décorés de cette manière, faits en lin ⁸¹ ou, sporadiquement, en coton ⁸².

Même si nous acceptions l'interprétation de Casson, selon laquelle les tissus mentionnés dans le *Périple* et désignés comme νόθοι χρωμάτινοι étaient décorés selon la technique de la « teinture à réserve », cela ne résoudrait pas la question : pourquoi nommer νόθος cette façon de colorer des tissus ?

Je voudrais proposer une autre interprétation de l'expression en question. L'expression νόθος χρωμάτινος utilisée dans le chapitre 6 du *Périple*, et sa version abrégée, νόθος, employée dans d'autres parties du texte, désignent vraisemblablement des tissus qu'on peut nommer « faux colorés » grâce à une autre technique que celle de la « teinture à réserve ». Il me semble que l'expression νόθος χρωμάτινος désigne un tissu peint. La technique consistant à peindre des tissus, connue dans la Vallée du Nil depuis l'époque pharaonique, était universellement répandue en Égypte encore au I^{er} s. ap. J.-C. Les linceuls funéraires livrent de nombreux exemples de cette technique décorative ⁸³. Nous connaissons aussi des tissus qui avaient un autre emploi que funéraire (p. ex. châles, tissus utilisés dans l'ornementation d'un édifice) qui étaient décorés de cette manière. Ils datent surtout de l'époque byzantine ⁸⁴, mais quelques exemples remontent à l'époque romaine ⁸⁵. On peut supposer que dans le cas de tissus exportés d'Égypte ce type de décoration pouvait correspondre au goût des clients.

79. L. BENDER JORGENSEN, « The Textiles from Mons Claudianus, Recorded in 1991 », *Archaeological Textiles Newsletter* 12 (1991), p. 8.

80. D. CARDON, « Textiles archéologiques de Maximianon-Al Zarqa et Didimoi : exemples précoces de teinture par réserve sur laine », *CIETA - Bulletin* 75 (1998), p. 14-20.

81. P. ex. J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *Textiles Coptes*. Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles (1988), no 5 ; RUTSCHOWSCAYA, *Tissus ... op. cit.*, p. 28 ; LORQUIN, *op. cit.*, no 35, p. 125-128 ; no 117, p. 282-283.

82. WILD, *op. cit.*, p. 230-231.

83. P. ex. K. PARLASCA, *Mumienporträts und verwandte Denkmäler*, Wiesbaden (1966), illustrations.

84. P. ex. M.-H. RUTSCHOWSCAYA, *La peinture copte*. Musée du Louvre, Département des antiquités égyptiennes, Paris (1992), p. 80-86 ; *Ead.*, « Quelques rares peintures sur toile de lin à l'époque copte », *JCoptStud* 2 (1992), p. 55-61.

85. P. ex. Ch. LILYQUIST, « Egyptian Art », *The Metropolitan Museum of Art, Annual Report for the Year 1983-84*, p. 25.

Tissus avec des motifs et des éléments décoratifs

διάχρυσος

Des vêtements « à la mode arabe », munis de manches et entrelacés d'or (διάχρυσος), étaient exportés d'Égypte vers le port de Muza⁸⁶ (24, 2-3 : ἱματισμός⁸⁷ Ἀραβικὸς χειριδωτός, ὃ τε ἀπλοῦς καὶ ὁ κοινὸς καὶ σκοτου-λᾶτος καὶ διάχρυσος). Il s'agissait probablement de tuniques, de robes ou de manteaux confectionnés spécialement pour les besoins de la population locale. Conformément à la mode orientale ils avaient des manches⁸⁸.

δικρόσσιος

Parmi les tissus importés par le royaume de Zôskalès⁸⁹ figurent les tissus nommés δικρόσσια (6, 23 - 25 : ἱμάτια Βαρβαρικὰ ἄγναφα τὰ ἐν Αἰγύπτῳ γινόμενα, Ἀρσινοϊτικαὶ στολαὶ καὶ ἀβόλλαι νόθοι χρωμάτινοι καὶ λέντια καὶ δικρόσσια).

On peut déduire de l'étymologie du mot δικρόσσιον (δι+κροσσίον), que ce substantif désigne un tissu décoré de doubles franges. Nous connaissons des exemples de tissus frangés provenant d'Égypte et datés des I^{er}-III^e s. ap. J.-C.⁹⁰

πολύμιτα

Des Πολύμιτα étaient exportés d'Égypte dans plusieurs ports placés sur la côte ouest de l'Inde : Barbarikon (39, 7-8 : ἱματισμός ἀπλοῦς ἱκανὸς καὶ νόθος οὐ πολὺς, πολύμιτα), Barygaza (49, 22-23 : ἱματισμός ἀπλοῦς καὶ νόθος παντοῖος, πολύμιτα ζῶναι πηχυαῖαι), Muziris et Nelkynda (56, 18-19 : ἱματισμός ἀπλοῦς οὐ πολὺς, πολύμιτα).

L'adjectif πολύμιτος désigne, littéralement, un tissu fait avec « plusieurs fils » (πολὺς + μίτος). Ce mot est passé en latin sous la forme *polymitus*.

86. Sur le port de Muza, cf. note 54.

87. Le substantif ἱματισμός au singulier a un sens collectif.

88. Rappelons que, jusqu'à la deuxième moitié du II^e s. ap. J.-C., la mode de tradition grecque et romaine n'acceptait pas de « vrais » manches. On trouvait uniquement des manches « à crevés », qui étaient agrafées, en utilisant l'étoffe du vêtement qui était assez large. En revanche, en Égypte et dans d'autres régions du Proche Orient, on portait depuis des siècles des vêtements avec des manches cousues (cf. G. VOGEL-SANG-EASTWOOD, *Pharaonic Egyptian Clothing* = *Studies in Textile and Costume History* 2 [1993], p. 115-125, 136-137). Selon toute probabilité, les Égyptiens en portaient aussi aux époques hellénistique et romaine.

89. Cf. n. 37.

90. P. ex. PH.P.M. VAN'T HOOFT, M.J. RAVEN, E.H.C. VAN ROOIJ, G.M. VOGEL-SANG-EASTWOOD, *Pharaonic and Early Medieval Egyptian Textiles*, Leiden (1994), no 357, pl. 15.

Les plus anciennes attestations littéraires de πολύμιτος remontent au V^e s. av. J.-C. Parmi ces textes figurent *Les Suppliantes* d'Eschyle, dans lequel l'adjectif en question s'applique aux tuniques revêtues par les Danaïdes ⁹¹, ainsi qu'un fragment d'une comédie de Cratinos, cité par Pollux ⁹².

Quelques auteurs latins, du I^{er} s. ap. J.-C., mentionnent aussi des *polymita*. L'une des épigrammes de Martial s'intitule *cubicularia polymita* ⁹³, c.-à-d. les couvertures pour lit faites en *polymita*. Elle nous renseigne sur une technique égyptienne de tissage qui permettait d'obtenir des *polymita*, et qui avait chassé la technique babylonienne de décoration des tissus brodés à l'aide d'une aiguille. Pline, dans son *Histoire Naturelle*, fait d'Alexandrie le lieu où fut inventée cette technique de tissage qui permettait de confectionner des *polymita*, c.-à-d. des tissus tissés avec beaucoup de fils ⁹⁴. Ces tissus étaient différents des tissus babyloniens ornés de représentations en couleurs ainsi que des *scutulis* gaulois (tissus confectionnés sur le métier « aux cartons ») ⁹⁵. Pétrone, dans son *Satiricon*, emploie le terme *polymita* pour décrire un manteau ⁹⁶ porté par un serviteur qui tranche de la viande durant un banquet.

Une inscription, *Testamentum Lingonis* ⁹⁷, appartient probablement à l'époque romaine. Dans ce texte, divers objets doivent être brûlés, à la mort du testateur, en même temps que lui, dont *vestis polymit(ae) et plumari[ae?]* ⁹⁸. Une semblable association de *polymita* et *plumaria* se retrouve dans la *Vulgate* (Ex. 35, 35), dans la description des vêtements sacerdotaux pour Aaron : *opera [...]* *polymitarum, ac plumarii*, ainsi que dans le passage concernant les gens qui construisaient et décoraient la tente du témoignage (Ex. 37, 21 (38, 23) : Bésélél

91. *Supplices*, 432 : πολυμίτων πέπλων. Πολυμίτων est une correction de Turnebus pour πολυμητων dans le manuscrit (daté de l'an 1000 environ ; cf. Eschyle, t. I, éd. P. Mazon, Les Belles Lettres [1920], p. XVII). Prenant en considération le phénomène d'iotacisme dans le grec byzantin, cette correction est justifiée. Le mot sous la forme de πολυμητων est sûrement incorrect.

92. Pollux, éd. E. Bethe, Teubner (1931), VII, 31 : φαίης δ' ἂν καὶ μίτον, καὶ μίσασθαι τὸ μιτώσασθαι, καὶ πολύμιτος, ὡς Κρατῖνος (frg. 436) ἔφη.

93. Ep. XIV, 150 : *Cubicularia polymita. haec tibi Memphis tellus dat munera ; victa est pectine Niliaco iam Babylonos acus.*

94. H.N. VIII, 196 : *colores diversos picturae intexere Babylon maxime celebravit et nomen inposuit. plurimis vero liciis texere quae polymita appellant, Alexandria instituit, scutulis dividere Gallia.*

95. Sur le *scutulatus* dans ce contexte cf. J.P. WILD, « The Textile term *scutulatus* », *The Classical Quarterly*, N.S. XIV (1964), p. 263.

96. 40, 5 : *alicula subornatus polymita.*

97. CIL XIII 5708. Ce texte est connu seulement grâce à un codex du X^e s. conservé à Bâle et l'éditeur du CIL indique comme sa provenance *Germania Superior*.

98. II, 23 et 27-28 : *volo autem omne instrumentum meum [...] mecum cremari cum [...] vestis polymit(ae) et plumari[ae?].*

et Éliab étaient artisans (*artifices*) entre autres en *polymitarius atque plumarius*. Dans d'autres endroits du même livre, cette fois séparément, sont mentionnés : *opus polymitum*⁹⁹, *opus polymitarium*¹⁰⁰, *ars polymita*¹⁰¹, *opus plumarium*¹⁰², et enfin, *ars plumaria*¹⁰³.

Il faudrait vérifier dans le texte de la *Vulgate*, traduit par St. Jérôme, à quels termes grecs de la *Septante* correspondent *plumarius* et *polymitus*¹⁰⁴. *Opus polymitum* (*Vulgate*) correspond à ἔργον ποικιλιτοῦ¹⁰⁵ (« œuvre de brodeur »)¹⁰⁶ ou à ἔργον ὑφαντὸν ποικιλίᾳ¹⁰⁷ (« œuvre tissée en multicolore » = « tapisserie ») dans la *Septante* ; *opus polymitarium* est l'équivalent de ἔργον ὑφαντόν¹⁰⁸ (« œuvre tissée ») ou de ἔργον ὑφάντου¹⁰⁹ (« œuvre de tisserand »), *opera polymitaria* de τὰ ὑφαντά¹¹⁰ (« œuvres tissées »). *Opus plumarium* équivaut à ἔργον ὑφαντόν¹¹¹, ἐργασία ὑφάντου¹¹² (travail tissé), ἔργον ποικιλιτοῦ¹¹³ ou ποικιλία τοῦ ραφιδευτοῦ¹¹⁴ (« [tissu] multicolore exécuté par celui qui travaille avec une aiguille » = « tissu brodé ») ; *opera plumaria* à τὰ ποικιλτά¹¹⁵ (« œuvres brodées ») et, enfin, *ars plumaria* à ἔργον ποικιλιτοῦ¹¹⁶.

99. Ex. 28, 6 ; 28, 15 ; 36, 15 (39, 8).

100. Ex. 36, 10 (39, 3) ; 37, 3 (36, 35).

101. Ex. (36, 8).

102. Ex. 26, 1 ; 26, 31 ; 26, 36 ; 27, 16 ; 28, 35 (39) ; 37, 5 (36, 37) ; 37, 16 (38, 18).

103. Ex. 36, 37 (39, 29).

104. Il faut noter ici que certains passages de la *Vulgate* ne trouvent pas d'équivalents exacts dans le texte de la *Septante*.

105. Ex. 28, 6 ; 28, 15.

106. Le terme ποικιλιτής désigne un brodeur ou, de façon plus générale, quelqu'un qui décore en dessinant, cf. *LSJ* sv. et WIPSZYCKA, *op. cit.*, p. 125-126. En nous fondant sur le passage suivant : τῇ ποικιλίᾳ τοῦ ραφιδευτοῦ (Ex. 27, 16), nous pouvons supposer que, dans *LXX*, ποικιλιτής désigne un brodeur.

107. Ex. 36, 15 (39, 8).

108. Ex. 36, 10 (39, 3).

109. Ex. 37, 3 (36, 35).

110. Ex. 35, 35.

111. Ex. 26, 31 ; 36, 37 (37, 5).

112. Ex. 26, 1.

113. Ex. 26, 36 ; 28, 35 (39) ; 37, 16 (38, 18).

114. Ex. 27, 16.

115. Ex. 35, 35.

116. Ex. 36, 37 (39, 29).

Par ailleurs, St. Jérôme décrit le costume d'un prêtre dans sa lettre à Fabiola, écrite en 395-397. Un des éléments de ce costume est un baudrier ou une ceinture, fait en *ars polymita*, coloré et orné de dessins ¹¹⁷.

La question qui se pose est donc celle de la signification du mot *plumarius*. Ce mot n'est pas très fréquent dans la littérature latine. Il a la forme d'un adjectif et peut avoir un sens de substantif. Chez Varron, dans ses *Logistorici*, il y a une question de savoir distinguer entre un décor sur un tissu fait avec la technique de *plumarius* et, probablement, tapisserie ¹¹⁸. Vitruve traite le problème de la localisation d'ateliers de *plumarii* (*plumariorum textrina*) par rapport aux points cardinaux et à la lumière de jour ¹¹⁹.

Dans l'Édit de Dioclétien, *plumarius* désigne un artisan qui décore une tunique à moitié en soie (*strictoria subserica*) ¹²⁰ ou entièrement en soie (*strictoria holoserica*) ¹²¹ et un manteau (*chlamys*) ¹²². Cet artisan spécialisé est à distinguer du *barbaricarius ex auro* (« brodeur d'or ») ¹²³, du *barbaricarius in holoserica* ¹²⁴ (« brodeur sur soie »), du *sericarius* ¹²⁵ (« tisserand de soie ») et du *gerdius* ¹²⁶ (« tisserand ») ¹²⁷.

Au III^e s. le mot *plumarius* a été assimilé par la langue grecque (πλουμάριος); il est employé surtout dans les textes papyrologiques où il constitue l'équivalent du terme ποικιλιτής (« brodeur ») ¹²⁸. On trouve aussi des πλου-

117. Ep. 64, 12 : [...] *Hoc cingulum in similitudinem pellis colubri qua exuit senectutem, sic in rotundo textum est ut marsuppium longius putes. Textum est autem subtemine cocci, purpurae, hyacynthi et stamine byssino ob decorem et fortitudinem, atque ita polymita arte distinctum ut diversos flores et gemmas artificii manu non textas sed additas arbitreris.*

118. Fr. 33 [dans] *Saturarum Menippearum Reliquiae*, éd. A. Riese, Leipzig (1865), *etenim nulla [puella -M. M.-G.], quae non didicit pingere, potest bene iudicare quid sit bene pictum plumario a textore in pluvinaribus plagis* (Fr. 34) *non <inserunt manus> opificio, qui e <busso aut lino> quid faciunt vel palma ; [...].*

119. VI 4, 2, 8.

120. XX 1a. Il serait intéressant de se demander ce qu'est exactement *subsericus*.

121. XX 2.

122. XX 3, 4.

123. XX 5, 6.

124. XX 7, 8.

125. XX 9.

126. XX 12.

127. Sur tous ces termes cf. aussi S. LAUFFER, *Dioketians Preisedikt*, Berlin (1971), p. 268.

128. WIPSZYCKA, *op. cit.*, p. 125-126 ; P. PRUNETI, « Da *plumarius* a πλουμάριος : la testimonianza dei papiri » [dans] DEL FRANCIA BAROCAS (éd.), *op. cit.*, p. 145 - 148.

μάρτιοι dans l'*Édit* de Dioclétien ¹²⁹, dans le même contexte que dans la version latine. Ce terme est présent aussi dans *Scholia in Aeschinem* où il équivaut à ποικιλιτής ¹³⁰.

En se fondant sur l'ensemble des sources disponibles, on pourrait admettre que le mot *plumarius* désigne au début quelqu'un qui décore des tissus, mais qui n'emploie pas une technique de tisserand, donc probablement un « brodeur », ou, vraisemblablement, une chose décorée par cet artisan, une « broderie » (ou « brodé »). Vers le III^e - IV^e s., le terme *plumarius* a probablement revêtu un sens plus large : un spécialiste de broderie ou bien d'une autre technique de décoration de tissus, probablement d'un tissage fait selon une technique particulière. D'ailleurs, cette fusion est bien visible chez St. Jérôme.

Pour revenir au mot *polymita*, on peut citer aussi le *Lexicon* d'Hesychius (V^e s. ap. J.-C.) : il donne la définition d'un tissu nommé τριχαπτόν que l'on confectionnait à l'aide de poils provenant de la tête d'un animal, qui est aussi dit πολύμιτον (τ 1462 : τριχαπτόν· τὸ βαμβύκινον ὕφασμα ὑπὲρ τῶν τριχῶν τῆς κεφαλῆς ἀπτόμενον, ἢ πολύμιτον).

Dans la littérature grecque, le mot τριχαπτόν désigne un tissu très fin et, comme l'indique l'étymologie du mot (θρίξ+ἄπτω), fait de poils. Les textes montrent que ce tissu avait un caractère de luxe et coûtait cher ¹³¹. Il était donc vraisemblablement confectionné avec des fils de laine très fine, qui provenait soit d'animaux jeunes soit de certaines parties du corps d'un animal ¹³². On ne peut pas exclure qu'Hesychius ait juxtaposé les tissus désignés comme πολύμιτα, avec ceux désignés comme τριχαπτά car ces deux sortes de tissus étaient des produits de luxe. Il est aussi possible qu'il les ait rapprochés pour des raisons technologiques.

Isidore de Séville, écrivant à la fin du VI^e s. ap. J.-C. et dans les trois premières décades du VII^e s. ap. J.-C., mentionne, dans ses *Origines*, les *polymita* comme des tissus multicolores ¹³³.

Jusqu'à présent, le mot πολύμιτος n'est attesté que deux fois dans les papyrus. Le premier document date de l'an 481 ap. J.-C. (*SB* III 7033). Il s'agit d'un accord fixant l'indemnité due à la suite d'un vol et le retour des objets dérobés dans la maison de Théophilos, diacre de Lycopolis. Parmi les objets énu-

129. XX 1 et 1a.

130. *Scholia in Aeschinem (scholia vetera)*, [dans] *Aeschinis Orationes*, éd. F. Schultz, Teubner (1865), *Oration* 1, schol. 97, 21.

131. Pherecrates Comic, éd. T. Kock, FCG vol. 2, 1, fr. 108, 28 ; *LXX Ez.* 16. 10. 2 ; 16. 13. 2 ; Pollux, *Onomasticon* X, 32 ; Didyme l'Aveugle, *Sur Zacharie*, V 139 ; *Suda*, τ 1035 sv.

132. La finesse de la laine varie selon les parties du mouton cf. G. MAZINGUE, « Laine » [dans] *La grande Encyclopédie Larousse*, vol. 11, Paris (1974), p. 6912.

133. XIX 22, 21 : *Polymita multicoloris ; polymitus enim textus multorum colorum est.*

mérés figurent deux coussins désignés comme τὰ πολύμιτα ¹³⁴. Des coussins nommés πολύμιτα sont aussi mentionnés dans la dot d'une jeune mariée décrite dans un contrat de mariage et datant probablement du VI^e s. apr. J.-C. (*P. Cairo Masp.* I 67006 verso) ¹³⁵.

Plusieurs chercheurs ont examiné le sens du mot πολύμιτος. Selon Theodor Reil, les πολύμιτα étaient des tissus fins, faits en laine, polychromes, pour la production desquels on utilisait des fils de chaîne colorés ¹³⁶. Pour Ewa Wipszycka, ce mot désigne « les beaux tissus à dessins en couleurs » ¹³⁷. John-Peter Wild a traité cette question d'une façon approfondie dans un article de 1967 ¹³⁸. Il s'élève contre l'interprétation proposée dans le *LSJ* (« πολύμιτος : consisting of many threads ; τὰ πολύμιτα : damask stuffs, in which several threads were taken for the woof in order to weave in patterns, damask robes » ¹³⁹) et propose de traduire l'adjectif πολύμιτος comme désignant un tissu avec une décoration en couleur faite en tapisserie (« with tapestry-woven decoration in many colours » ¹⁴⁰). À l'appui de son hypothèse, il cite presque tous les textes grecs et latins que nous avons mentionnés *supra*, et souligne que les plus anciens exemples de tissus damassés provenant de la Méditerranée datent du III^e s. ap. J.-C. L'interprétation de Wild présentée dans cet article a été prise en considération dans le *Supplément* du dictionnaire *LSJ* ¹⁴¹, et Casson l'a acceptée dans son édition du *Périple* ¹⁴².

Les découvertes archéologiques des vingt dernières années ont permis de développer nos connaissances sur ce sujet. Aujourd'hui, Dominique Cardon ¹⁴³,

134. L. 37-38 : [...] προσκεφάλαια πολύμι(τα) δύο.

135. L. 61 : και αλλα προσκαιφαλεια πολυμι[τα] δυο ; l. 87 : και προσκαιφαλαιον πολυμιντον εν.

136. *Beiträge zur Kenntnis des Gewerbes im hellenistischen Ägypten*, Borna-Leipzig (1913), p. 94 : « die πολύμιτα, buntgemusterte Stoffe, die mit verschiedenfarbigen Kettenfäden gewebt wurden » ; p. 114 : « [...] in der feinen Wollweberei beherrscht es mit seinen πολύμιτα den Markt, Plinius berichtet sogar von der Erfindung dieser Gewebe in Alexandrien ».

137. *Op. cit.* p. 112.

138. « Two Technical Terms Used by Roman Tapestry-Weavers », *Philologus* 111 (1967), p. 151-154.

139. *LSJ*, IX^e édition, sv.

140. « Two Technical Terms ... », *op. cit.*, p. 152.

141. Sv. πολύμιτος : « having tapestry-woven decoration in many colours ».

142. Les éditeurs précédents du *Périple* traduisaient τὰ πολύμιτα comme « figured linens » (Schoff, *op. cit.*, p. 37, 45) et « bright colored girdles a cubit wide » (*ibid.*, p. 42), ou bien « brokedes, damasks » (Huntingford, *op. cit.*, p. 42, 51, 129).

143. « Que disent les armures ? C. Taquetés » [dans] « Chiffons... », *op. cit.*

Hero Granger-Taylor et Avigail Sheffer ¹⁴⁴, Marie-Hélène Rutschowskaya ¹⁴⁵, ainsi que John-Peter Wild ¹⁴⁶, qui a révisé sa thèse des années soixante, et d'autres chercheurs considèrent les πολύμιτα comme des tissus « taquetés façonnés ».

Pourtant, il semble que le problème de la signification du mot πολύμιτα peut être résolu encore différemment.

Ni Eschyle ni Cratinos ne donnent malheureusement de détails sur les πολύμιτα. Les textes du I^{er} s. ap. J.-C. sont en revanche beaucoup plus riches en informations sur ce type de tissu. Tous indiquent l'Égypte comme le centre de la production des πολύμιτα ; de plus, Pline et Martial suggèrent que la technique de production de ces tissus a probablement été élaborée à Alexandrie. Pline définit ces tissus comme confectionnés avec beaucoup de fils et différents des tissus « babyloniens » à décor en couleur ; Martial les oppose aux tissus « babyloniens » décorés de broderie. D'ailleurs *vestii polymita*, opposés aux *vestii plumarii*, probablement « brodés », se trouvent aussi dans le *Testamentum Lingonis*.

La question qui se pose est la suivante : quel type de tissu pouvait être considéré par les écrivains romains du I^{er} s. ap. J.-C. comme une nouveauté, mise au point en Égypte, ou, plus généralement, dans la partie orientale de la Méditerranée, et concurrencer sur le marché les tissus confectionnés ou décorés selon des procédés connus depuis des siècles ?

Pour pouvoir comprendre l'histoire des tissus, il faut examiner aussi l'histoire du métier à tisser. Jusqu'au Nouvel Empire on a utilisé en Égypte un métier horizontal simple ¹⁴⁷. Au Nouvel Empire apparaît un nouveau métier, vertical, qui sera le plus utilisé en Égypte pendant l'époque ptolémaïque et romaine ¹⁴⁸. C'est sans doute sous l'influence de l'Orient qu'apparaît en Égypte, au I^{er} s. ap. J.-C., la version améliorée du métier à tisser horizontal ¹⁴⁹. Il est

144. « Textiles from Masada. A preliminary selection » [dans] *Masada IV : The Yigael Yadin Excavations 1963-1965: Final reports*, Jerusalem (1994), éd. E. Netzer *et al.*, p. 213-215.

145. *Tissus ... op. cit.*, p. 30.

146. Cf. « Weft-faced compound tabbies : a recantation », *Archaeological Textiles Newsletter* 12 (1991), p. 11. M. Wild m'a fait parvenir une lettre, datée du 31.10.2000, dans laquelle il dit notamment : « I believe now that *polymita* means weft-faced compound tabby (taqueté) ».

147. Cf. D.L. CARROLL, *Looms and Textiles of the Copts* (1986), p. 16, il. 1 ; RUTSCHOWSCAYA, *Tissus ... op. cit.*, p. 31.

148. Cf. D.L. CARROLL, *op. cit.*, p. 18, il. 2 ; RUTSCHOWSCAYA, *Tissus ... op. cit.*, p. 31.

149. Cf. WIPSYZKA, *op. cit.* p. 49-51 ; RUTSCHOWSCAYA, *Tissus ... op. cit.*, p. 30 ; J.P. WILD, « The Roman Horizontal Loom », *AJA* 91 (1987), il. 2a ; D. CARDON, « Du "Rippenkörper" aux damassés, du métier horizontal égyptien au "métier horizontal romain" » [dans] « Chiffons ... », *op. cit.*

possible qu'on ait placé dès le début le métier sur des pieds qui permettaient aux tisserands de travailler assis sur un siège au lieu de rester tout le temps à genoux ; ensuite on développa le système d'ouverture des fils de chaîne. Ce métier offrait plus de possibilités pour produire des tissus à décorations complexes. Les fouilles des années quatre-vingts et quatre-vingts dix menées sur la côte égyptienne de la Mer Rouge et dans le Désert oriental confirment la présence dans cette région, au moins à partir de la deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C., non seulement de tissus tissés selon la technique de la tapisserie ¹⁵⁰, connue depuis des siècles au Proche-Orient et en Grèce ¹⁵¹, mais aussi de fragments de tissus confectionnés selon l'une des nouvelles techniques : taquetés façonnés (*fig. 1*) ou damassé (*fig. 2*) ¹⁵². Jusqu'à présent nous ne pouvons pas dire de manière définitive si cette production avait un caractère local ou bien si ces tissus étaient importés, et, dans ce cas, d'où ils venaient ¹⁵³.

Deux hypothèses sont à envisager : ou bien les auteurs romains du I^{er} s. ap. J.-C. ont été mis en contact, pour la première fois, avec des tissus confectionnés selon l'une des nouvelles techniques, produits à Alexandrie (peut-être par des artisans venus du Proche ou du Moyen Orient) ; ou bien, ils ont vu des tissus importés d'Orient *via* Alexandrie, mais, ignorant l'origine orientale du nouveau métier qui permettait de produire ce type de tissus, les ont considérés comme une invention égyptienne.

Pour conclure, il est possible que le mot πολύμιτος ne désigne pas une sorte précise de tissu, mais seulement un tissu, vraisemblablement polychrome, confectionné sur un métier plus complexe par rapport à ceux qui étaient répandus à l'époque, ayant plus de fils de chaîne et de trame. Voilà pourquoi πολύμιτος pouvait désigner à l'époque d'Eschyle un tissu en tapisserie, puis, aux

150. EASTWOOD, *op. cit.*, p. 265, 301, 302, 303, 312, 317, nos 13a, 16, 17, 25, 46b, 151, 206a ; BENDER JORGENSEN, *op. cit.*, p. 8 ; CARDON, « De la technique à l'histoire - 3. Que disent les armures ? » [dans] « Chiffons ... » *op. cit.*

151. Cf. A. STAUFFER, *Textiles d'Égypte de la collection Bouvier*, Freiburg (1991), p. 13.

152. BENDER JORGENSEN, *op. cit.*, p. 8 ; D. CARDON, « Les damassés de laine de Krokodilô (100-120 apr. J.-C.) », *CIETA - Bulletin* 76 (1999), p. 7-21 ; *Ead.*, « On the road to Berenike : a piece of tunic in damask weave from Didymoi », in P. Walton Rogers, L. Bender Jørgensen, A. Rast-Eicher eds, *The Roman Textile Industry and its Influence. A Birthday Tribute to John Peter Wild* (2001), p. 12-20 ; *Ead.*, « Du "Rippenköper" aux damassés, du métier horizontal égyptien au "métier horizontal romain" » [dans] « Chiffons ... » *op. cit.*

153. En ce qui concerne les tissus damassés trouvés à Maximianon, Krokodilô et Didymoi, D. CARDON (« Du "Rippenköper" aux damassés, du métier horizontal égyptien au "métier horizontal romain" » [dans] « Chiffons ... » *op. cit.* ; *Ead.*, « On the road to Berenike ... » *op. cit.*) remarque que, à l'exception d'un tissu damassé, tous les autres avaient des fils en torsion S, en chaîne comme en trame, et elle suppose, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils étaient produits dans un ou plusieurs lieux en Égypte, ou, à la rigueur, dans un autre pays du Moyen-Orient.

I^{er}-II^e s. ap. J.-C., un tissu taqueté façonné ¹⁵⁴, et pourquoi, plus tard, le terme s'appliqua à tous les tissus qui avaient des armures plus complexes, et, par voie de conséquence, des décorations plus compliquées ¹⁵⁵.

σκιωτός

Le port de Muza, mentionné déjà ici plusieurs fois, recevait parmi différentes marchandises des ceintures désignées comme σκιωταί (24, 4-5 : καὶ ὀθόνιον καὶ ἀβόλλαι καὶ λώδικες οὐ πολλαί, ἀπλοῖ τε καὶ ἐντόπιοι, ζῶναι σκιωταί).

Le dictionnaire *LSJ* donne à cet adjectif le sens de « striped », en se fondant sur le mot de base σκιά (« shadow ») ¹⁵⁶. Pierre Chantraine comprenait autrement ce mot. Il considérait qu'il désignait un tissu « pourvu d'une bordure » ¹⁵⁷, et tirait l'adjectif σκιωτός du mot σκιά, mais au sens de « bordure colorée d'un vêtement ». Il cite notamment, comme exemple de l'emploi de ce mot en ce sens, une inscription du I^{er} s. av. J.-C. ¹⁵⁸

Les éditeurs du *Périple* traduisent l'expression ζῶναι σκιωταί de manières diverses. Wilfred H. Schoff propose « sashes of different colors » ¹⁵⁹. Hjalmar Frisk le traduit comme « ceintures bordées » ¹⁶⁰, G.W.B. Hutingford comme « striped sashes » ¹⁶¹, et Lionel Casson « girdles with shaded stripes » ¹⁶².

Dans les textes grecs, l'adjectif σκιωτός est très rarement attesté. En dehors du *Périple*, il apparaît dans deux textes papyrologiques. Le premier contient une liste d'objets mis en dépôt chez une certaine Arsinoè (*P. Oxy.* VI 921, III^e s. ap. J.-C.). Parmi ceux-ci figurent deux tissus fins, probablement en coton,

154. Pour le vocabulaire concernant les tissus damassés, cf. ci-dessous s.v. σκοτουλάτος.

155. Après avoir rédigé cet article, j'ai reçu de la part de Mme Cardon une lettre datée du 8 novembre 1999, que lui avait adressée M. Wild. Dans cette lettre se trouve le passage suivant : « I am sure anyway that *polymita* refers to the appearance of the textile, 'with many (coloured weft) threads', rather than its production method with multiple heddles ».

156. *LSJ* sv. σκιωτός.

157. *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris (1999), sv. σκιά.

158. E. SCHWYZER, *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora*, Leipzig (1923), 74, 19 : [...] ὑπόδυμα μὴ ἔχον σκιάς [...].

159. *Op. cit.*, p. 31.

160. *Le Périple de la mer Érythrée*, Göteborg (1927) = Göteborgs Högskolas Årsskrift XXXIII. 1927:1, p. 99.

161. *Op. cit.*, p. 33.

162. CASSON, *PME*, p. 65.

désignés comme σκιωτά¹⁶³. Le deuxième texte est l'accord concernant l'indemnité due à la suite d'un vol dans la maison d'un diacre, Théophilos (SB III 7033, Lycopolis 481 ap. J.-C.). Parmi les objets dérobés se trouve une couverture désignée comme σκιώδιον¹⁶⁴.

Gillian Eastwood, dans sa publication des tissus de Quseir al-Qadim, interprète les « fragments of shaded band in orange, green, red, purple, yellow and brown wool » trouvés sur ce site comme des exemples du tissu appelé σκιωτός dans le *Périple*¹⁶⁵. Un fragment de tissu analogue a été trouvé aussi dans le Désert oriental (fig. 3). Par ailleurs, des tissus à bandes de tapisserie ornementale au riche décor, principalement végétal, séparées par de zones ombrées (*rainbow style*), datés de l'époque romaine, sont bien connus en Proche Orient¹⁶⁶. Il paraît donc possible que les textiles décorés avec de bandes de couleur qui produisent l'effet de « l'arc-en-ciel » étaient nommés σκιωτός.

σκοτουλάτος

Parmi les vêtements « à la mode arabe », munis de manches, qui étaient importés par Muza, figurent des habits désignés par l'adjectif σκοτουλάτος (24, 2-3 : ἱματισμός Ἀραβικὸς χειριδωτός, ὃ τε ἀπλοῦς καὶ ὁ κοινὸς καὶ σκοτουλάτος καὶ διάχρυσος). L'adjectif σκοτουλάτος est transcrit du latin (*scutulatus*). Il peut désigner une chose « rhombée », « rhombiforme » ou « carrée »¹⁶⁷. John-Peter Wild suggère, dans un article, que dans le cas d'un dessin sur tissu, cet adjectif désigne différentes sortes de carreaux obtenus soit en armure toile en alternant les couleurs des fils de chaîne et de trame, soit en armure damassé où

163. L. 15 : σινδόνια σκιωτά β. Le mot ἡ σινδών désigne un tissu fin soit en lin (p. ex. Hérodote, II, 86, Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques* III, 110), soit en coton (p. ex. Théophraste, *Recherches sur les plantes*, IV, 7, 7), parfois teint (p. ex. Strabo, *Géographie* XV, 1, 53-54) ; cf. aussi le commentaire de L. Casson [dans] CASSON, *PME*, p. 292-293. Τὸ σινδόνιον était un vêtement, ou un tissu utilisé d'une autre manière, fait de σινδών (p. ex. Hippocrate, *De diaeta acutorum* (Sp.), [dans] *Œuvres complètes d'Hippocrate*, vol. II, éd. É. Littré, Paris [1840], 37 (14 L), 472 ; Strabo, *Géographie* XV 3, 19 ; *Pap. Graec. Mag.* I 2, 163 (IV^e s.). Les σινδόνια mentionnés dans le document en question étaient donc peut-être en coton. Sur l'utilisation du coton en Égypte à l'époque romaine, cf. *supra*, surtout les notes no 6, 7 et 8.

164. L. 38 : στρώμα σκιώδιον ἔν. σκιώδιον = σκιώτον cf. Edmund Harris Kase Jr., *P. Princ. Univ.* II, 82, p. 79.

165. ESTWOOD, *op. cit.*, p. 285 et no 19.

166. Cf. Dura Europos : R. PFISITER, L. BELLINGER, *The Textiles, The Excavations at Dura-Europos, Final Report vol. IV*, 2, New Haven (1945), nos 126, 127, 128 ; pl. III et XVII ; Palmyra : SCHMIDT-COLINET, STAUFFER, AL AS'AD, *op. cit.*, p. 42 et 133, nos 176, 177 ; 179 ; Masada : SCHEFFER, GRANGO-TAYLOR, *op. cit.*, nos 34, 98 et 99, p. 194-196.

167. *RE* III, 2. Reihe, sv. *scutula*, p. 914.

les carreaux étaient visibles grâce à la structure de l'armure, soit les deux techniques à la fois ¹⁶⁸.

En ce qui concerne les vêtements mentionnés dans le *Périple*, toutes les techniques de décoration présentées ci-dessus paraissent possibles. L'Égypte romaine a livré des spécimens de tissus à carreaux en couleurs, en armure toile ¹⁶⁹ (fig. 4), ainsi que des tissus faits en damassé avec un décor de petits damiers en relief (fig. 2) ¹⁷⁰.

Tissus avec une décoration difficile à définir

κοινός

Dans deux ports situés sur la côte de la Péninsule arabique – Muza, déjà mentionné plusieurs fois, et Kanè ¹⁷¹ –, on faisait commerce de vêtements importés d'Égypte qui étaient « à la mode arabe », avec des manches ou sans manche, et qui étaient définis par l'adjectif κοινός (« commun », « ordinaire ») : 24, 1-5 : ἱματισμός Ἀραβικὸς χειριδωτός, ὃ τε ἀπλοῦς καὶ ὁ κοινὸς καὶ σκοτουλάτος καὶ διάχρυσος ; 28, 14-15 : ἱματισμός Ἀραβικὸς, (καὶ) ὁμοίως καὶ κοινὸς καὶ ἀπλοῦς καὶ νόθος περισσότερος.

Κοινός est cité parmi d'autres mots qui font tous référence à différents types de décoration ; il est donc certain qu'il a lui aussi le même caractère.

Les représentations d'Arabes vivant dans la Péninsule arabique aux II^e-I^{er} s. av. J.-C. et dans les premiers siècles ap. J.-C. ¹⁷², sont relativement rares. Il est donc difficile de déterminer de manière sûre quel type de décor de vêtements on pouvait appeler κοινός dans cette région.

ἐντόπιος

Le même problème se pose pour l'adjectif ἐντόπιος (« local »), qui était employé pour désigner des couvertures importées à Muza (24, 4-5 : καὶ ὀθόνιον καὶ ἀβόλλαι καὶ λώδικες οὐ πολλαί, ἀπλοῖ τε καὶ ἐντόπιοι, ζῶναι σκιωταί). Dans ce passage du *Périple*, ἐντόπιος évoque une sorte de décoration, qui devait être « locale », faite d'après la mode locale.

168. WILD, « The Textile term ... », *op. cit.*, p. 262-266.

169. ESTWOOD, *op. cit.*, no 2, 23, 49, 50, 51, 149.

170. CARDON, « Les damassés de Krokolilô ... », *op. cit.*, fragments nos 3415.1, 3717.1, 4550.1 A et B, p. 9-11, fig. 4.

171. Sur ce port, cf. note 38.

172. P. ex. Y. CALVET, CH. ROBIN *et al.*, *Arabie heureuse, Arabie déserte*. Les antiquités arabiques du Musée du Louvre, Paris (1997), nos. 18, 19, 20, 21, 25, 200.

Conclusion

Le *Périple* donne une image très complexe des techniques et des façons de décorer les tissus exportés d'Égypte au I^{er} s. ap. J.-C. Pour décorer ces tissus on utilisait aussi bien des procédés connus depuis des siècles (p. ex., les tissus peints (?) – νόθοι χρωμάτινοι –, teints – βεβαμμένοι, πορφύρα –, frangés – δικρόσσιοι), que d'autres qui sont apparus au Proche Orient vraisemblablement vers le I^{er} s. ap. J.-C. (probablement tissus taquetés façonnés – πολύμιτα – et, éventuellement, damassés – σκοτουλάτοι).

Les fouilles archéologique menées le long de la côte égyptienne de la Mer Rouge et dans le Désert Oriental livrent des fragments de tissus confectionnés ou décorés de manière telle qu'ils peuvent correspondre aux tissus mentionnés dans le *Périple*. Il n'est cependant pas toujours évident de savoir quels tissus étaient produits en Égypte, lesquels étaient importés et d'où.

On peut supposer que tous les tissus mentionnés comme exportés d'Égypte dans le *Périple*, n'étaient pas produits dans des ateliers égyptiens. Il est possible qu'une partie d'entre eux étaient d'abord importés en Égypte (p. ex. du Proche Orient), puis redistribués, avec des marchandises égyptiennes exportées, vers les ports de l'Afrique Orientale, de la Péninsule arabique et de l'Inde.

Les tissus exportés d'Égypte étaient apparemment confectionnés et décorés selon les goûts et la mode des pays où on les vendait. Certains étaient de luxe ¹⁷³ et d'autres, moins chers ¹⁷⁴.

Maria MOSSAKOWSKA-GAUBERT

173. P. ex., 6, 24 : πορφύρα διάφορος.

174. P. ex., 8, 8 : σάγοι Ἀρσινοϊτικοὶ γεγναμμένοι καὶ βεβαμμένοι.

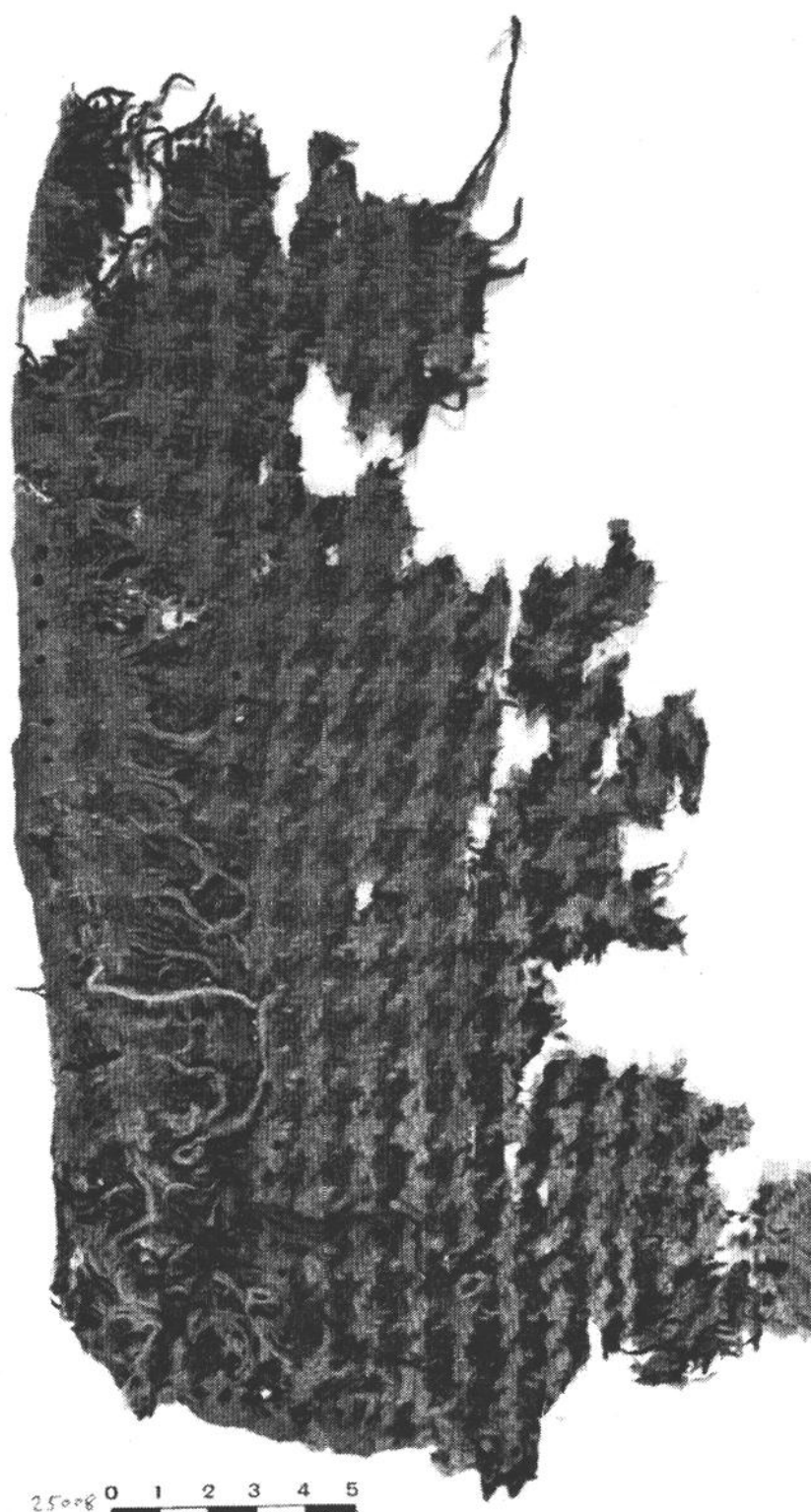


Fig. 1 — Fragment d'un tissu taqueté façonné.
Désert Oriental, Maximianon, 2^e moitié du II^e s. ap. J.-C.
(photo. Mohamed Ibrahim Mohamed)



Fig. 2 — Fragment d'un tissu damassé. Désert Oriental, Krokodilô, 100-120 ap. J.-C.
(photo. Dominique Cardon)



Fig. 3 — Fragment d'une tapisserie à raies qui donnent l'effet de « l'arc en ciel ».
 Désert Oriental, Maximianon, fin du I^{er}-II^e s. ap. J.-C.
 (photo. Mohamed Ibrahim Mohamed)

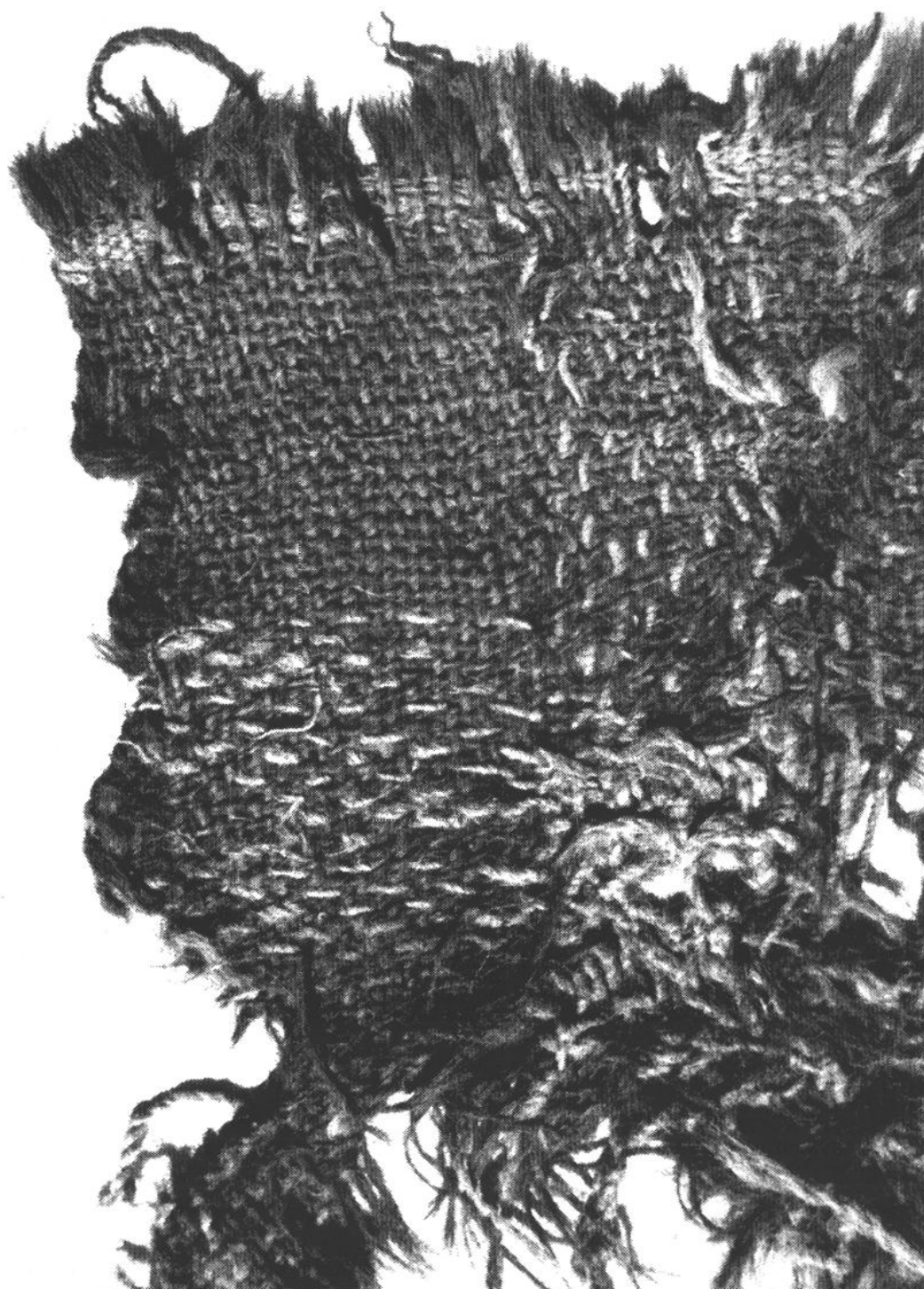


Fig. 4 — Fragment d'un tissu avec un motif de carreaux en deux couleurs, en armure toile. Désert Oriental, Didymoi, II^e s. ap. J.-C.
(photo. Dominique Cardon)